

Ecole, salle communale, piscine et logements à **Veyrier**

La commune de Veyrier, dans le canton de Genève, vient de lancer un ambitieux programme d'équipements publics par le biais du concours d'architecture. Cette politique est en phase avec le développement et les besoins de la population, laquelle va bientôt dépasser les 10 000 habitants. Le présent concours porte sur une parcelle qui est propriété de la commune. D'une surface de 27 933 m² d'un seul tenant, elle est située au centre du village. Elle comprend plusieurs bâtiments de l'école communale, réalisés entre 1959 et 1989, ainsi que des équipements sportifs.

L'objet du concours est de réaliser, en lieu et place de l'école de Veyrier Village, un projet comprenant une école primaire, deux institutions de la petite enfance, une salle de gymnastique, une piscine publique, une salle communale, des locaux divers pour les sociétés communales, des logements et des espaces d'activités tertiaires ou commerciales, un parking souterrain et l'aménagement d'espaces publics de qualité. Le budget global de l'opération est de 69 millions de francs.

Présidé par Jean-Pierre Stefani, architecte, le jury comprenait les membres professionnels suivants : Mmes Geneviève Bonnard et Maria Zurbuchen, architectes et MM. Andréa Bassi, Patrick Devanthery, Marco Graber, Luc Malnati et Marco Rampini, architectes.

Palmarès

1^{er} rang, mention <i>Aeby & Perneger SA, Genève</i>	Fr. 48 000.-
2^e rang, 1^{er} prix <i>CLR-Chevalley Longchamp Russbach Architectes, Genève</i>	Fr. 42 000.-
3^e rang, 2^e prix <i>Christian Dupraz Architecte sàrl, Genève</i>	Fr. 39 000.-



Bureau Aeby & Perneger SA, Genève
(Patrick Aeby, Jan Perneger, David Milione, Anne Krins, Philippe Antognini et Fabian Martinez)

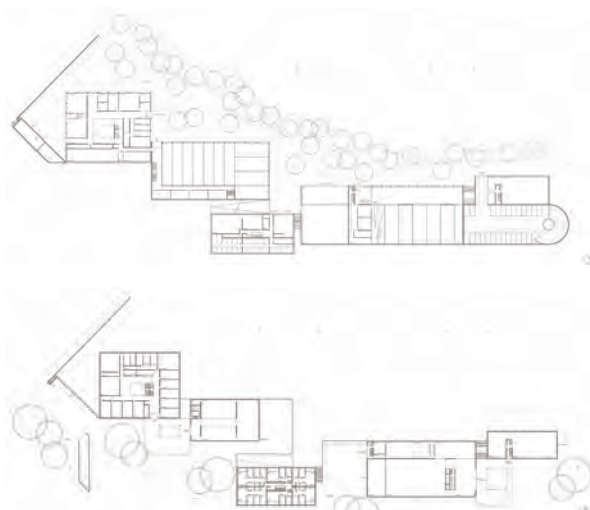
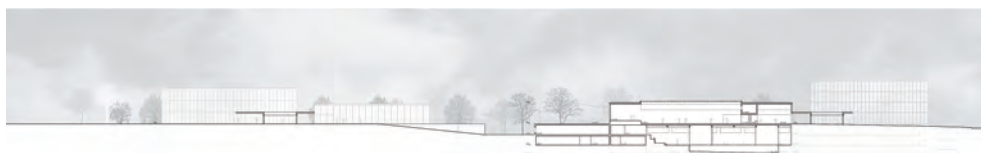
Le projet s'insère dans le site villageois, avec beaucoup d'humilité quant au volume bâti proposé, avec beaucoup de force quant à l'implantation et aux espaces publics différenciés qu'il génère. L'auteur joue très subtilement avec la topographie existante, en intégrant harmonieusement son projet et les activités dans un contexte urbain et végétal. Il situe tous les accès – école, logements, bureaux, salle communale – du côté de l'avenue du Grand-Salève. Il crée une bande paysagère végétale du côté nord-ouest pour architecturer ce lieu en espace public de transition en contrebas, ce qui lui permet de bénéficier d'un éclairage naturel pour les activités sportives et de détente.

La mise en œuvre de volumes juxtaposés mais indépendants, qu'il implante parallèlement à l'avenue du Grand-Salève et qu'il règle à l'échelle du village, contribue à organiser et à mettre en place une succession d'espaces publics de qualité, en adéquation avec les activités qu'il insère dans ces volumes. Cette stratégie est parfaitement illustrée, côté ouest, par la position et le volume de l'école et, côté est, par la position des accès à la piscine et de la salle communale. Cette stratégie d'implantation à la fois longitudinale et transversale, minérale et paysagère, favorise grandement l'intégration souhaitée dans le tissu urbain existant, tout en préservant celui du futur.

La position de l'immeuble de logements au centre du périmètre du concours crée un interstice heureux entre les activités scolaires et celles de la salle communale. Il entretient par ailleurs un dialogue intéressant avec les logements situés en face de l'avenue du Grand-Salève. Le concept fonctionnel de l'école autour d'un patio est simple et rationnel. La flexibilité proposée permet de bien intégrer le programme ainsi qu'un développement futur au gré de l'utilisateur (espaces de décloisonnement).

Le jury a émis quelque réserve sur la profondeur proposée pour l'immeuble de logements. D'une manière générale, le concept du projet permet d'affiner très facilement le fonctionnement pour l'ensemble des activités, en relation avec les futurs utilisateurs.

Le projet donne une réponse satisfaisante sous l'angle du concept du développement durable et énergétique, sans faire appel à des technologies complexes. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la fourchette basse des évaluations.



2^e rang, 1^{er} prix : Viriacum

CLR-Chevalley Longchamp Russbach Architectes, Genève
(Damien Chevalley, Patrick Longchamp, Gilbert Russbach et Marc Haller)

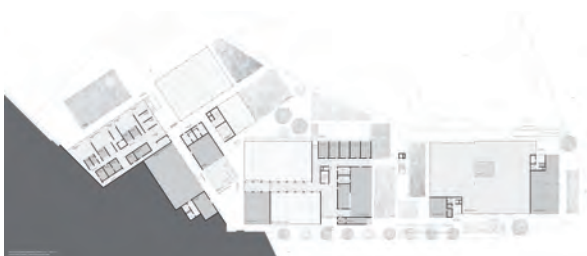
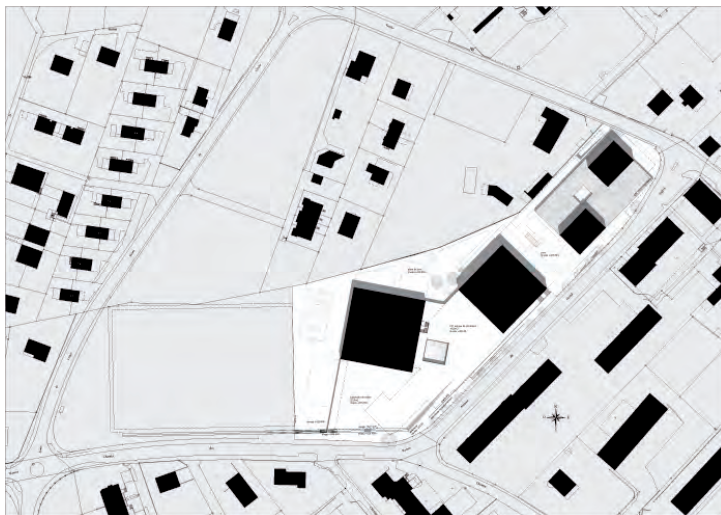
Le projet valorise le site en intégrant judicieusement une partie du programme sous une esplanade qui prend bien en compte la topographie du lieu, le long de l'avenue du Grand-Salève. Ce parti permet à l'auteur de faire émerger de cette esplanade deux volumes bien distincts, l'un dédié aux activités de l'école et l'autre destiné aux habitants – salle communale, piscine, salle de sports.

Les logements, bureaux et parking sont proposés à l'angle de la route de Veyrier et de l'avenue du Grand-Salève et contribuent à accentuer la distinction entre activités publiques et privées. L'intégration de ces éléments dans le site est également judicieuse, avec un rez-de-chaussée contenant des commerces et des bureaux, traité comme une grande galette d'où émergent deux volumes de logements bien distincts. Ce rapport au sol contribue à mettre en valeur des espaces publics bien différenciés.

Le concept fonctionnel de l'école s'articule parfaitement autour d'un noyau central de distribution. La salle communale s'ouvre, côté sud, sur une grande esplanade avec un avant-toit généreux, qui met en valeur cet édifice public dédié à la vie communale. Son implantation crée une articulation et un dégagement bienvenus à proximité de la future zone de développement.

Avec son esplanade, l'auteur du projet cherche à minimiser l'impact du volume bâti pour mieux s'intégrer dans la perspective des volumes villageois. Ce parti très apprécié n'a pas totalement convaincu le jury, eu égard à la qualité des espaces proposés sous l'esplanade. Les locaux dédiés à la petite enfance en sont l'illustration. Une impression de parcours de type galerie marchande semble peu judicieuse dans ce contexte villageois.

Les principes du développement durable ont été pris en compte dans l'ensemble du projet. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la moyenne basse des évaluations.



3^e rang, 2^e prix : *Within*

*Christian Dupraz Architecte sàrl, Genève
(Christian Dupraz, Véronique Iten, Jean-Philippe Schopfer, Antonella Vitali, Gregory Goumaz)*

Par son insertion dans le site, le projet propose une dynamique très intéressante dans ce contexte villageois. L'implantation du bâti le long de l'avenue du Grand-Salève permet de dilater des espaces publics de qualité, qui peuvent s'appropriier la rue en cas de manifestation importante dans la Commune. L'emplacement de l'école et sa cour intérieure légèrement en contrebas qui privatise l'espace des enfants sont parfaitement intégrés dans ce lieu. La forme en « V » crée un concept de fonctionnement très judicieux pour les utilisateurs. La flexibilité qu'elle procure aux enseignants et les perspectives vers l'extérieur qu'elle génère, en font un espace de vie de très grande qualité. Les activités dédiées à la petite enfance, situées au dernier étage de l'école, sont considérées comme une bonne réponse dans ce périmètre.

La piscine, son éclairage zénithal naturel, son accès en relation avec celui de la salle de gymnastique, contribue à bien intégrer ces activités sur le site, mais l'éclairage zénithal naturel justement est insuffisant pour contribuer à une réelle convivialité d'utilisation.

L'implantation des logements au centre du périmètre, en face de ceux situés de l'autre côté de l'avenue du Grand-Salève, contribue à dégager des espaces publics différenciés avec des perspectives de qualité. La salle communale, traitée comme un volume indépendant important proche du centre du village actuel, crée un lieu communautaire représentatif, visible et facile d'accès pour les habitants.

Le parking conçu dans le même esprit est en relation directe avec les accès des activités communautaires et ceux des logements. L'impact de la construction au sous-sol est dense. Les activités liées aux salles de gymnastique bénéficieraient de très peu d'éclairage naturel. Le concept de développement durable est explicité et pris en compte dans la conception du projet. L'analyse des paramètres économiques situe ce projet dans la catégorie haute des évaluations.

